

# Le petit **CHAUDONNAIS**

*Quand mars bien mouillé sera  
Beaucoup de fruits cueilleras*

*Avril fait la fleur  
Mai en a l'honneur*

## DIVERSES MANIFESTATIONS :

- Après midi retraités      **le 18 mars 2017**      14h00 Salle des Associations
- Concours de belote      **le 19 mars 2017**      14h00 Salle des Associations
- Banquet des Anciens :    **le 01 avril 2017**      12h00 Salle des Associations (inscriptions en Mairie avant le 25 mars)
- Loto comité des Fêtes :   **le 08 avril 2017**      20h00 Salle des Associations (ouverture des portes 18h30)
- Concours de pêche :      **le 29 avril 2017**      7h30 Etang Communal (inscription sur place)
- Vide-Grenier :            **le 14 mai 2017**      8h00 Place Laurent Cassegrain (règlement en Mairie et sur <http://www.chaudon.com>)

## ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN :

Après la fermeture annuelle du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, la pêche reprend sur l'étang communal. Elle est réservée aux habitants de Chaudon, conditionnée par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en Mairie après inscription. Les pêcheurs ayant la carte 2016 sont priés de passer en mairie pour valider l'année 2017. Un règlement sera remis à chaque pêcheur. Nous vous rappelons que l'accès au plan d'eau de Lormaye est aussi conditionné par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en Mairie après inscription.



## TRAVAUX :

Un nouveau parking a été créé en face de la salle des associations. Il sera utilisé aussi bien pour les manifestations qui auront lieu à la salle des associations que pour les parents d'élèves venant chercher leurs enfants à l'école. A proximité une aire de jeux pour les jeunes enfants sera disponible courant avril 3 jeux y seront installés.

## RAPPEL :

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2013, Arrêté n° 2013210-0001. Article 3-1et 3-2. Le brûlage des déchets verts ou ménagers est interdit toute l'année, lorsqu'il existe pour la commune une possibilité de dépôt en déchetterie.

## DECHETTERIES :

4 Déchetteries sont à votre disposition :

<u>DECHETTERIE NOGENT LE ROI</u>	<u>DECHETTERIE PIERRES</u>	<u>DECHETTERIE DROUE sur DROUETTE</u>	<u>DECHETTERIE HARLEVILLE</u>
Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi 9h à 12h45 14h à 17h45	Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi 9h à 12h45 14h à 17h45	Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi 9h à 12h45 14h à 17h45	Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi 9h à 12h45 14h à 17h45
Dimanche de 9h à 12h45	Dimanche de 9h à 12h45	Dimanche de 9h à 12h45	
Fermée les jours fériés	Fermée les jours fériés	Fermée les jours fériés	Fermée les jours fériés

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2017, la mairie de Chaudon ne prend plus en charge les demandes de carte d'identité. la procédure de délivrance de carte d'identité sera traitée selon les modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Afin de vous faire délivrer une nouvelle Carte d'identité nationale, il vous faudra vous rendre à la station d'accueil de la mairie de Nogent le Roi.

Vous trouverez sur le site de Chaudon <http://www.chaudon.com>, rubrique « La Mairie – Démarches Administratives » tous les renseignements et la liste des pièces qu'il vous faudra fournir pour l'obtention de différents documents. (Carte d'identité, passeport...)

